

ACORAM

ASSOCIATION DES OFFICIERS DE RÉSERVE DE LA MARINE NATIONALE

Déclarée le 10 août 1925 (J.O. du 13/08/1925)

Section LANGUEDOC-ROUSSILLON

Site internet : <http://www.acoram.fr>



Alliance Navale

Membre du Cluster Maritime Français

Membre de l'Union Nationale des Officiers de Réserve : U.N.O.R

Fondée en 1922 / Déclarée d'utilité publique par décret du 24 février 1967

LIMA – ROMEO n° 54 du 18 octobre 2020 :

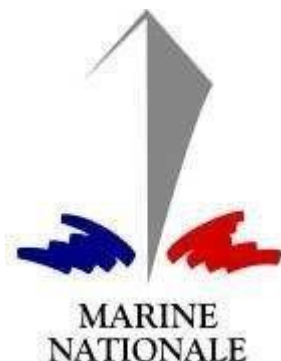
jour de la Saint Luc, patron du Service de Santé des Armées

Bulletin d'information de la section Languedoc-Roussillon

Confucius : « on a deux vies, et la deuxième commence quand on se rend compte qu'on a qu'une »

Sommaire :

- 1/- lettre de démission du chirurgien-dentiste-en Chef ® Ph-Y MANFREDI, président de la section ACORAM Languedoc-Roussillon.
- 2/- Marine Nationale
- 3/- Les groupements et compagnies de fusiliers marins changent de noms
- 4/- Découvrir la Marine Nationale autrement en faisant une préparation militaire Marine
- 5/- Prix Bravo Zulu 2020
- 6/- Prix Tabarly 2020
- 7/- L'épave du sous-marin français « Ariane »
- 8/- Le « zéro » des mers fixé à Port-Vendres par François Arago : une légende locale ?
- 9/- quelques figures maritimes, ces marins, nos héros
- 10/- calendrier prévisionnel activités Marine, ACORAM et de la Mer
- 11/- activités des membres de l'ACORAM Languedoc-Roussillon



1/- lettre de démission du chirurgien-dentiste-en Chef ® Philippe-Yvon MANFREDI
président de la section ACORAM Languedoc-Roussillon.



Mes Chers Camarades,

Vous m'avez fait l'honneur de me désigner secrétaire, trésorier puis président de la section ACORAM Languedoc-Roussillon.

J'ai eu à cœur de développer notre Lima-Roméo dont le n°54 est mon 40^{ème} bulletin, d'organiser des conférences et des journées de commémoration en l'honneur de notre Marine Nationale au travers des siècles, d'être présent à de nombreuses cérémonies militaires en arborant, tant que je l'ai pu en uniforme, notre drapeau de section.

Je n'ai jamais eu le privilège d'être un Officier de Marine mais j'ai été, simplement, un Officier de la Marine d'un corps assimilé où j'ai servi pendant 24 ans avant d'être versé, à la dissolution de ce corps assimilé des chirurgiens-dentistes de la Marine, dans le Service de Santé des Armées auquel j'appartiens depuis 14 ans ; tout en conservant mes parements « Marine » devenus obsolètes et rares mais auxquels je tiens.

Au terme de mes 38 années de service débuté le 1^{er} novembre 1982 à bord du Bâtiment de Commandement BC La Rance, bâtiment amiral du C.E.F., Centre d'Entraînement de la Force prédécesseur de la FAN, Force d'Action Navale, et après avoir eu la joie et le plaisir d'embarquer sur de nombreux bâtiments de notre Marine, mon ESR avec la FAN a pris fin le 13 mars 2020.

Ma spécialité, n'étant pas particulièrement « Marine », ne m'a pas permis d'être accepté dans la Réserve Citoyenne de la Marine Nationale et mon âge, 63 ans, ne me permet pas d'intégrer le corps des officiers de Réserve de la Marine par changement d'Armée, je ne suis donc pas un officier de réserve ou un officier honoraire de la Marine et mon lien avec la Marine Nationale a été rompu avec la fin de mon ESR à la FAN.

De ceci, il en découle que je ne peux décemment plus représenter une Arme à laquelle je n'appartiens pas.

Aussi, je vous informe de ma démission de toutes mes fonctions représentatives de l'ACORAM tout en vous priant de bien vouloir continuer à m'accepter comme membre associé afin de continuer à être informé des activités de l'ACORAM et de la Marine Nationale.

J'émets le souhait que l'un d'entre vous, plus jeune et du « grand corps », prenne ma suite et à qui je pourrai transmettre toutes les informations et tous les documents et objets Marine que j'ai collationné depuis des années.

Une page se tourne mais quels plaisirs j'ai eus à servir la Marine Nationale et la France et à rencontrer mes camarades d'active à toutes les époques de ma carrière.

Quelle sérénité de voir que les jeunes commandants sont dans la même ligne que les anciens : la Marine est entre de bonnes mains.

Marine oblige. « Terminé barre et machines »

Chirurgien-Dentiste en Chef ® Philippe-Yvon MANFREDI

Auditeur IHEDN : institut des hautes études de la défense nationale, 125^{ème} session régionale
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Médaille d'Outre-Mer / Liban
Médaille de Bronze de la Défense Nationale / Service de Santé
Médaille d'or des Services Militaires Volontaires

2/- Marine Nationale :

Chef d'état-major de la Marine, l'Amiral Pierre Vandier le 7 Septembre 2020

Aux futurs officiers, à l'École navale :

« Être officier, c'est donner du sens à l'action, c'est fédérer les énergies et avoir le souci de chacun. Aujourd'hui, vous entrez dans une marine qui va probablement connaître le feu à la mer, vous devez vous y préparer ! »

Depuis le 1er septembre 2020, l'Amiral Jean-Philippe Chaineau est le nouvel amiral commandant les forces sous-marines et la force océanique stratégique (Alfost). Il succède, dans cette fonction, à l'amiral Bernard-Antoine Morio de l'Isle, nommé inspecteur général des armées marine (Igam).

En savoir plus sur la force d'action navale

Pour mener à bien l'ensemble des missions qui lui sont confiées, allant de la dissuasion nucléaire à la projection de forces pour résoudre une crise, en passant par le sauvetage en mer, la Marine Nationale dispose de près de 10.500 marins et 90 bâtiments de combat et de soutien regroupés au sein de la force d'action navale (FAN). Certains des navires importants comme le porte-avions ou les bâtiments amphibies (BPC, TCD) agissent au sein de « groupes » :- groupe aéronaval (GAN) centré autour du porte-avions ; - groupe expéditionnaire autour des BPC. Ces groupes sont composés généralement de frégates les protégeant des menaces aériennes et sous-marines, d'un sous-marin nucléaire d'attaque, ainsi que d'un bâtiment de ravitaillement qui permet de maintenir cette force longtemps en mer. Outre cette participation des frégates à ces groupes dans leur spécialité (lutte anti-aérienne, anti-sous-marine), ces navires polyvalents peuvent également agir seuls pour préserver les intérêts nationaux sur nos espaces maritimes et participer au règlement des crises. Elles peuvent ainsi être amenées à assurer dans ce cadre le soutien d'une force d'intervention, de la protection du trafic commercial, des opérations spéciales ou des missions humanitaires. Les missions liées à la surveillance des espaces océaniques, à la protection des ZEE, à la surveillance des pêches et plus généralement à l'application des lois et au maintien de l'ordre public en mer, sont confiées à des bâtiments dits de souveraineté (frégates de surveillance, P400,...). Ces navires, plus légèrement armés, apportent, par leur rayonnement, leur soutien aux relations internationales.

Sources : Marine nationale Droits : Ministère de la Défense

Vendredi 31 juillet 2020 : brevet nageur de combat 2020 par le journaliste Jean-Marc Tanguy - (Mes infops et photos sur le [twitter@defense137](https://twitter.com/defense137))

Ils partirent une vingtaine...

Le très sélectif stage des nageurs de combat, considéré comme un des plus durs, sinon le plus dur en France, a accouché hier de huit brevetés. Comme de tradition, les huit impétrants ont reçu leur insigne et leur certificat à Saint-Mandrier (Var) au terme d'un stage éprouvant de plusieurs mois.

Les certifiés sont six marins, issus des commandos marine, et deux personnels de l'armée de terre. La formation est traditionnellement réalisée en binôme panachant les armées, quand c'est possible évidemment. Les sélections avaient été menées sur une base d'une vingtaine de candidats seulement. Ils étaient 16 au départ du stage, à l'automne.

Le dernier certificat attribué hier porte le numéro 1067.

Ministère de la Mer Annick Girardin qui a été nommée Ministre de la Mer, était antérieurement Ministre des Outre-mer depuis 2017. D'origine malouine, elle entre dans le Conseil territorial de St-Pierre et Miquelon en 2000. En 2014, elle devient Secrétaire d'État chargée du Développement et de la Francophonie puis Ministre de la Fonction Publique en 2016. La Mer, son domaine, est défini dans

le décret 2020-879 du 15 juillet, paru le 17 juillet, depuis les pêches maritimes à ceux en commun avec cinq autres ministères, transports maritimes, ports, formations maritimes, industries navales et nautiques, aquaculture et conchyliculture. Avec les documents stratégiques de façade, DSF, et les conseils maritimes de façade, la filière des énergies renouvelables, l'activité d'une économie bleue et d'une planification maritime sont à mettre en œuvre. Sources : Le Marin, <https://www.legifrance.gouv.fr/> réf : NOR : MERX2017883D

ZEE Le 21 juillet, 18 navires de guerre turcs ont escorté un navire d'exploration, le Fatih, dans les eaux territoriales de la Grèce. L'île grecque de Kastellorizo est concernée, n'étant qu'à 3,5 km de la côte turque et 7 km de la ville de Kas. La Méditerranée orientale est devenue une zone de conflit avec ses gisements de gaz, Chypre N, Chypre S, Liban, Israël, Égypte, Libye et Turquie s'opposent. La Turquie ne reconnaît pas la Convention de Montego 1982 définissant les ZEE et leur 200 milles marins. C'est dans la zone cyprite que les gisements seraient les plus importants, Chypre Nord n'est reconnu que par la Turquie, en 2011 une délimitation était réalisée entre les deux états. La Turquie a déclaré qu'elle s'opposerait à tout forage où Chypre N serait exclue. Source : <https://www.ouest-france.fr/monde/turquie/>

Ouest-France, 30 juillet 2020 :

Brest. Trois sous-marins seront déconstruits par l'entreprise Navaleo

Trois sous-marins classiques de la classe Agosta seront déconstruits à Brest par Navaleo (Recycleurs Bretons). Les deux premiers en octobre 2020, le troisième en août 2021.



Les deux premiers sous-marins, basés à Brest (Finistère), le Bévéziers et le La Praya, intégreront la Forme 1 de la CCI de Brest en octobre et seront déconstruits simultanément.

Le troisième sous-marin, l'Agosta basé à Toulon, rejoindra quant à lui la Forme 1 en août 2021.

Construits par la DCN Cherbourg, les quatre sous-marins classiques de la classe Agosta qui ont été admis au service entre 1977 et 1978, ont été désarmés entre 1997 et 2001. Toutefois, l'Ouessant a été réactivé en 2005 après une période d'entretien, pour former les sous-marinières de la marine Malaisienne.

L'Ouessant a été cédée à la Malaisie en 2009 pour devenir un musée. Long de 67,57 m, large de 6,80 m, le sous-marin de classe Agosta, déplace 1 450 tonnes en surface et 1 725 en plongée. Sa propulsion comprend deux groupes électrogènes de 850 kW chacun, et un moteur électrique de 3 500 kW. Il est équipé de quatre tubes lance-torpilles (20 torpilles ou panachage d'Excocet ou mines). L'équipage compte 54 sous-marinières.

3/- Les groupements et compagnies de fusiliers marins changent de noms :

Lors de la cérémonie de passation de fonction de chef d'état-major de la Marine nationale, à bord du porte-avions Charles de Gaulle, le partant (l'amiral Prazuck) a annoncé officiellement le changement de noms des unités de fusiliers marins.

À cette occasion, il a remis à chacun des commandants le nouveau fanion de son unité.

Chaque unité de fusiliers marins portera désormais le nom d'un grand ancien, Compagnon de la Libération, ayant servi glorieusement au sein du 1er bataillon de fusiliers marins ou du 1er Régiment de fusiliers marins pendant la Seconde Guerre mondiale.

Voici la liste des nouvelles appellations :

Ancienne appellation	Nouveau nom
Groupement de fusiliers marins Atlantique	Bataillon de fusiliers marins Amyot d'Inville
Groupement de fusiliers marins Méditerranée	Bataillon de fusiliers marins Détroyat
Compagnie de Fusiliers marins de l'île Longue	Bataillon de fusiliers marins de Morsier
Compagnie de Fusiliers marins de Cherbourg	Compagnie de fusiliers marins Le Goffic
Compagnie de Fusiliers marins de Rosnay	Compagnie de fusiliers marins Le Sant
Compagnie de Fusiliers marins de France Sud	Compagnie de fusiliers marins Colmay
Compagnie de Fusiliers marins de Sainte Assise	Compagnie de fusiliers marins Morel
Compagnie de Fusiliers marins de Lanvéoc	Compagnie de fusiliers marins Bernier
Compagnie de Fusiliers marins de Lann Bihoué	Compagnie de fusiliers marins Brière

4/- Découvrir la Marine Nationale autrement en faisant une préparation militaire marine :



La préparation militaire est un stage militaire et maritime qui permet de découvrir la Marine Nationale au plus proche de son domicile, partout en France.

Que ce soit pour préparer un engagement, s'engager comme réserviste ou découvrir le milieu maritime chaque stagiaire a l'opportunité de vivre une expérience unique et enrichissante.

Les préparations militaires permettent aussi de découvrir l'esprit d'équipage et d'acquérir le goût de l'effort.

Accessible à tous les niveaux scolaires, la Préparation Militaire Marine se déroule en deux temps : un programme d'activités étalées sur environ 12 samedis durant l'année scolaire, complété par une période de cinq jours au sein d'une base navale à la découverte des unités de la Marine. Au programme, manœuvres, navigation, maniement des armes, formation aux premiers secours, sorties à la mer, visites de bâtiments de guerre.

Vous avez ou vous connaissez un jeune (entre 16 et 21 ans) qui souhaite découvrir la marine, c'est encore le moment des inscriptions dans les centres de PMM près de chez lui. Il existe plus de 80 centres en métropole et en outre-mer.

Pour cela contactez le Centre d'information et de recrutement des forces armées Marine CIRFA Béziers
101 Avenue Jean Moulin, 34500 Béziers
Téléphone : 04 67 30 49 30

A partir de Bac +3 : 05 62 57 42 17 CIRFA régional de Toulouse

5/- Prix Bravo Zulu 2020 :

Le Prix Marine Bravo Zulu reconnaît cette année quatre ouvrages qui, au cœur d'espaces maritimes variés, allient sensibilité et rigueur.

Prix « Livre » : Tu m'avais dit Ouessant - Gwenaëlle Abolivier - Le mot et le reste

Mention spéciale « Livre » : L'Erebus, vie, mort et résurrection d'un navire – Michael Palin - Paulsen

Prix « Beau Livre » : A bord des frégates - Jean-Yves Delitte et Jean-Benoit Héron - Glénat

Prix « Bande dessinée » : Ama, le souffle des femmes - Franck Manguin et Cécile Becq – Sarbacane

Capitaine de frégate (H) Jean-Paul Billot
Président du comité du prix littéraire ACORAM

« Voyages immobiles »

Durant la période de confinement, les « **Voyages immobiles** » ont été mis en place pour maintenir au sein du comité de lecture de l'ACORAM un flux d'échange de contributions maritimes : souvenirs, études historiques, poésies, illustrations, aquarelles, peintures, photographies...

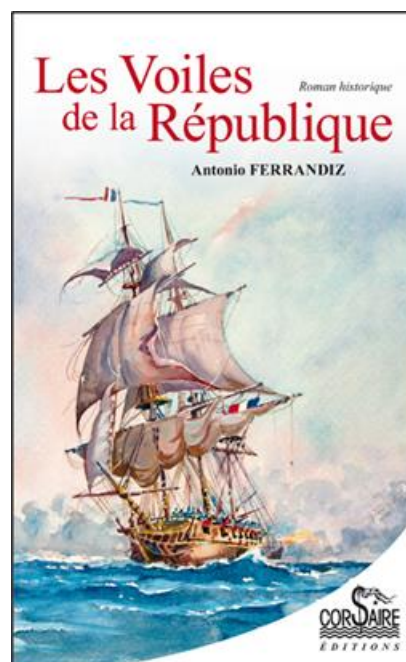
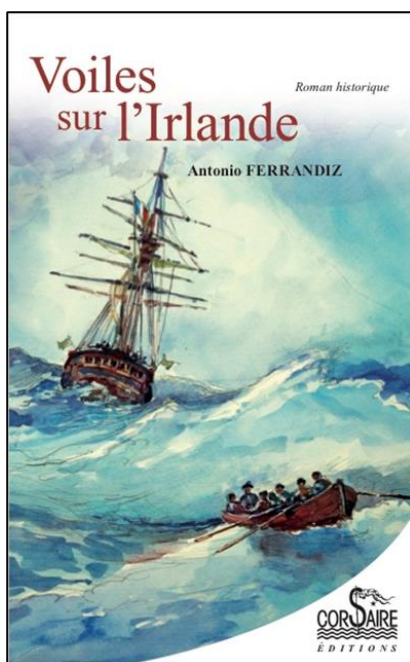
Mis à contribution, les talents des membres du comité de lecture et ceux du « rôle d'équipage Bravo Zulu » (les lauréats du prix littéraire de l'ACORAM) ont été renforcés par le soutien d'invités de valeur.

Le succès de ces « escales » a été immédiat. Elles sont disponibles sur cette page et ont été rassemblées par thème dans un livre.

Ce livre est disponible dans la limite des stocks disponibles sur la "Boutique du Carré" au prix de 19 € (frais de port en sus): <https://www.acoram.fr/adhesion-boutique/produit/livre-les-voyages-immobiles/>

Voyages immobiles II, dirigés par le CF(H) Jean-Paul Billot : **treizième escale - Rosnay : SNLEs, brochets et thons** **par Antonio Ferrandiz**

Médecin à Châteauroux, Antonio Ferrandiz, a écrit deux romans historiques dont le premier a obtenu une Médaille de l'Académie de Marine en 2017



6/-Remise du Prix Tabarly 2020 – 29 septembre 2020 :

La cérémonie de remise du Prix Tabarly 2020 s'est tenue le 29 septembre en soirée au Carré de la Marine du centre des études stratégiques de la marine.

Le Prix Tabarly est décerné chaque année depuis 1981 par l'association des anciens élèves de l'École navale (AEN).

Il a pour but d'encourager les officiers de Marine à écrire sur tous sujets. Il peut aussi couronner un ouvrage qui met en valeur le monde maritime et ses acteurs.

Cette année, le **vice-amiral d'escadre Gilles Humeau**, Inspecteur de la Marine, qui représentait le chef d'état-major de la marine, a remis le prix à l'amiral François Dupont pour son livre « Commandant de sous-marins », paru aux éditions « Autrement », en présence du Président de l'AEN.

Le livre relate avec bonheur une patrouille du sous-marin lanceur d'engins (SNLE) le Triomphant, un modèle de technologie avant tout conduit et mené par un commandant et un équipage.

L'amiral François Dupont nous emmène à bord du bateau qu'on lui a confié, immergé avec les hommes dont il a la responsabilité, pour, le temps d'une traversée, partager avec nous la beauté de ce métier où s'incarnent à chaque instant le sens de l'engagement et la notion du devoir.

7/- L'épave du sous-marin français « Ariane », coulé en juin 1917, a été trouvée au large de la Tunisie :

par Laurent Lagneau

Juin 1917. Décidé à réagir à l'activité sous-marine allemande au large de la Tunisie, le préfet maritime de Bizerte donna l'ordre à l'Ariane, un sous-marin d'environ 410 tonnes de type « Clorinde Modifié », commandé par le lieutenant de vaisseau Léon Viort, de partir en patrouille avec le torpilleur Bourrasque.

Les deux navires appareillèrent de Tunis dans la nuit du 18 au 19 juin 1917 pour une mission à l'est du cap Bon. À l'aube, le torpilleur se plaça par le travers tribord de l'Ariane, à 400 mètres environ, afin de suivre sa prise de plongée.

Mais, à cet instant, le sous-marin, avec 30 marins à bord, fut touché par deux torpilles au niveau de sa proue alors qu'il était encore en surface. Il coula en quelques minutes. Seulement huit membres de son équipage purent être sauvés.

Alors qu'il s'apprêtait à fêter son trente-septième anniversaire, le lieutenant de vaisseau Viort fut retrouvé à la surface... Mais trop tard. Et la Bourrasque ne parvint à repérer l'assaillant.

Justement, au sujet de ce dernier, et malgré les contradictions entre les sources, tout laisse à penser que le sous-marins UC-22, commandé par le Kapitän-leutnant [KL, lieutenant de vaisseau, ndlr] Heino von Heimburg, fut celui qui causa la perte de l'Ariane. Cet officier de marine allemand avait précédemment coulé plusieurs sous-marins alliés, dont les HMS E-7 et E-20 de la Royal Navy ainsi que le Medusa de marine italienne.

Quant au lieutenant de vaisseau Viort, il sera fait chevalier de la Légion d'Honneur à titre posthume. Et il n'a pas été oublié puisque son nom sera donné la promotion 2016 de la Préparation militaire marine [PMM] du Gard : PMM « Montcalm » commandée par l'EV2 ® Paul BADRE.



Depuis ce 19 juin 1917, la position de l'épave de l'Ariane n'était pas connue avec exactitude. C'est désormais chose faite, grâce à un club de plongée local. Ce dernier a en effet indiqué l'avoir découverte le 21 septembre, à 50 mètres de profondeur, au large du cap Ras Adar.

Normalement, les navires de guerre coulés sont considérés comme des sépultures [tout en étant susceptibles de présenter un danger en raison des munitions ou des substances dangereuses qui se trouvaient à leur bord au moment de leur naufrage]. En outre, un État n'a aucun droit de propriété sur l'épave d'un navire militaire

[cela vaut aussi pour un aéronef] découverte dans les eaux où s'exerce sa souveraineté. Il ne peut assurer que le contrôle à leur accès.

L'épave de l'Ariane appartient donc à la France. En outre, comme ce sous-marin a coulé il y a plus d'un siècle, son cas relève de la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique, laquelle stipule que de telles épaves ne doivent ni « déplacées » [sauf pour raison scientifique], ni « pillées ou dispersées »

8/- Le « zéro » des mers fixé à Port-Vendres par François Arago : une légende locale ?

Par **Guy Jacques**, océanographe, directeur de recherches émérite au CNRS

(Article envoyé par Mme Christiane FLEURET, membre associée de l'ACORAM Languedoc-Roussillon.)

Dans François Arago, l'oublié (2016), m'intéressant au rôle d'Arago pour convaincre les pouvoirs publics d'observer les hauteurs d'eau en plusieurs points des côtes de la France, j'ai écrit ceci :

« Devant l'obélisque de Port-Vendres dans les Pyrénées-Orientales, élevé à la gloire de Louis XVI en 1780, on peut voir le panneau suivant : « F. Arago, "le point zéro" de l'Obélisque de Port-Vendres ». Après avoir fait le choix du système métrique pour remplacer les anciennes mesures, François Arago se devait de choisir un lieu pour fixer l'origine des nouveaux calculs du nivellement de la France. Originaire d'Estagel, il connaît l'existence de la ville nouvelle de Port-Vendres et des travaux qui y sont menés par les ingénieurs du Génie, dès 1773, pour la création du port. Il porte donc son choix sur ce lieu. C'est dans l'axe du bassin, au niveau moyen des marées de la Méditerranée qu'est placé un macaron de bronze, repère géodésique fixant le point zéro. Pour faciliter l'arpentage, ce point est reporté sur la partie gauche du socle de l'Obélisque, face au bassin du port. Actuellement la mire gravée dans le marbre rouge et blanc de Villefranche-de-Conflent avec ses chiffres (de bas en haut : 993. ; 992,5. ; 992.) est toujours visible. Seuls les restes de la dorure sont effacés à la suite d'un ponçage malheureux. Le macaron de bronze du bassin a sans doute disparu lors du minage des quais en 1944. Ainsi, le premier nivellement général de la France en système métrique a-t-il comme origine, par la volonté de François Arago, le repère dans l'axe du bassin maintenant devenu le vieux port de pêche de Port-Vendres et son report du socle de l'obélisque ornant l'ancienne place Royale ».

Tout aurait pu en rester là si je ne cherchais pas à corriger les quelques erreurs qui se glissent dans tout ouvrage. Dans cet esprit, j'ai contacté des spécialistes du niveau des mers pour qu'ils m'indiquent en quelle année cette décision avait été prise et combien de temps ce zéro officiel du nivellement de la France était demeuré celui de Port-Vendres. En effet les réseaux établis par **Paul-Adrien Bourdalouë, de 1857 à 1864**, puis par **Charles Lallemant, de 1884 à 1922**, sont basés sur le marégraphe du fort Saint-Jean à Marseille. Je ne m'attendais pas que, dans leurs réponses, ils m'indiquent « ne pas être au courant de cette détermination du zéro des mers fixé par Arago à Port-Vendres » !

J'ai donc repris, j'oserais dire « à zéro », mes investigations pour constater des faits troublants :

- étonnamment, le panneau fixé à la balustrade de l'enclos de l'obélisque n'indique aucune date concernant cet événement. Les deux seules dates qui y figurent sont 1790, pour signaler que c'est à ce moment-là que l'Assemblée constituante fit le choix du système métrique, et 1773, pour la création du port de Port-Vendres par les ingénieurs du Génie ;
 - on ne trouve aucune trace de cette réalisation ni dans l'Annuaire du Bureau des longitudes, ni dans les Procès-verbaux de l'Académie des sciences (1795-1835) puis dans les Comptes-rendus de cette même Académie, créés par Arago en 1835, ni dans les Œuvres complètes d'Arago, ni dans les quatre numéros du Bulletin de la Société philomatique de Perpignan publiés entre 1834 et 1839 et dans le Bulletin de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales qui lui succède en 1842.
- Or, si le point zéro du nivellement de la France avait été fixé, il aurait obligatoirement été cité et commenté dans ces revues ;

Une seule source paraît donc « prouver » l'existence de la fixation du point « zéro » à Port-Vendres : le panneau au pied de l'obélisque ! C'est pourquoi, quand l'Ordre des géomètres-experts décida de mesurer le niveau des mers en de nombreux points des côtes françaises, le journal Quillade titra :

« Le point zéro choisi par François Arago sera vérifié samedi 7 mai 2016. »

Cette « légende locale » a pu naître parce que François Arago, revenant régulièrement dans son département d'origine dont il fut le député de 1830 à 1852, et qui était intervenu à la Chambre des députés pour l'établissement d'un sémaphore au-dessus de Port-Vendres, pour le curage de son bassin et son classement militaire, a probablement évoqué à des édiles locaux son intérêt pour une observation régulière de la hauteur des mers notamment à Port-Vendres.

Il serait intéressant de se pencher sur les archives de la mairie de Port-Vendres pour savoir si un macaron géodésique a, un jour, été fixé dans le bassin du port, mais également de connaître à quelle date a été gravée, sur le socle de l'obélisque, l'échelle graduée. Reste également à en savoir plus sur le texte du panneau métallique installé sur la grille entourant l'obélisque puisque c'est de là que paraît partir toute cette histoire : qui l'a écrit, de quelles sources disposait-il, et quand cette plaque a-t-elle été placée ? Je suis certain que cet article suscitera des réactions qui apporteront des informations complémentaires précises confirmant ou infirmant mes dires et permettant à la vérité d'éclater.

9/- quelques figures maritimes, ces marins, nos héros :

a/- Pierre Savorgnan de Brazza : par Eric de Verdelhan



Il naît le 26 janvier 1852 à Castel Gandolfo (Italie) et meurt le 14 septembre 1905 à Dakar. D'origine italienne, il vient à Paris et prépare le concours d'entrée à l'École Navale de Brest. Il en sort enseigne de vaisseau et embarque sur la « Jeanne d'Arc » pour l'Algérie.

Après la guerre de 1870, il est affecté sur la frégate « Vénus » qui fait régulièrement escale au Gabon. En 1874, Brazza remonte deux fois le fleuve Ogooué et propose au gouvernement français l'exploration du bassin de l'Ogooué jusqu'à sa source. Il pense alors que le Congo et l'Ogooué ne font qu'un. Cette expédition va durer de 1875 à 1878.

La France autorise une deuxième mission, de 1879 à 1882, pour contrer les visées belges sur cette région de l'Afrique. Brazza atteint le fleuve Congo en 1880. Il propose au roi Illoy 1^{er} de placer son royaume sous la protection de la France. Illoy 1^{er} accepte et signe un traité d'alliance, permettant ainsi l'établissement d'un comptoir français à Nkuna sur le fleuve Congo.

Cet endroit deviendra Brazzaville. En 1885, Brazza est nommé Commissaire général du Congo français. En 1905, il est rappelé aux affaires et repart en inspection en Afrique. Mais sa santé décline, au retour de son inspection, il est contraint de débarquer à Dakar, atteint par de fortes fièvres.

Le 14 septembre 1905, il décède à six heures du soir.

b/- Émile Gentil : par Eric de Verdelhan



Né le 4 avril 1806 à Volmunster (57), mort le 30 mars 1914 à Bordeaux (33).

Diplômé de l'École Navale, l'enseigne de vaisseau Émile Gentil est chargé d'une mission hydrographique au Gabon entre 1890 et 1892. Il choisit ensuite d'intégrer l'administration coloniale.

Une première mission aura pour but de trouver une voie praticable entre le Gabon et le Tchad. Le 27 juillet 1895 débute la remontée du fleuve Congo avec le « Léon Blot », un petit vapeur démontable. Ce vapeur sera démonté et transporté à travers la forêt tropicale jusqu'au fleuve Oubangui. Le « Léon Blot » remis à flot, il remonte en partie l'Oubangui puis le Kemo, son affluent.

Puis, à nouveau démonté le « Léon Blot » arrive enfin au Chari.

Le gouvernement a conféré le nom de l'explorateur à un port établi à l'embouchure de l'Ogooué : Port-Gentil, au Gabon.

c/- Eric de Verdelhan des Molles : Où trouver ses livres ?

- « Au capitaine de Diên-Biên-Phu », publié en 2011, est disponible chez SRE-Editions : www.sre-éditions.com
- « Cœur chouan et esprit para » est disponible aux Editions Dualpha (maison d'éditions de Philippe Randa).

10/- calendrier prévisionnel activités Marine, ACORAM et de la Mer :

Samedi 25 mai 1940 au cap Gris Nez : mort héroïque du fondateur de l'ACORAM, le CC Gabriel DUCUING

Septembre 2020 à juin 2021 :

Paris : 6^{ème} session nationale IHEDN
« enjeux et stratégies Maritimes »
informations : Florence ANDRE tél : 01 44 42 47 06
florence.andre@ihedn.fr recrutement.auditeurs@ihedn.fr

Samedi 7 novembre 2020 :

Paris, Ecole Militaire :
assemblée générale de l'ACORAM **conservée**
réunion des présidents de sections ACORAM **annulée**

Mardi et mercredi 1^{er} & 2 décembre 2020 : Nice : Les Assises de l'économie de la mer

"Vers une relance économique pour une transition écologique" : telle est la thématique retenue par ses organisateurs, à savoir le groupe Ouest France, "Le Marin", en partenariat avec le Cluster maritime français ainsi que l'Institut français de la mer (IFM).

Les Assises annuelles de l'économie de la mer s'articuleront cette année autour de sept tables rondes et de quatre ateliers de travail. Parmi les principaux thèmes abordés figureront un manifeste pour une relance maritime verte, une recherche océanographique indispensable, les marins sur le pont pendant la crise sanitaire, les navires et les ports sur le front de la transition écologique, etc.

En 2019, les Assises de l'économie de la mer s'étaient déroulées à Montpellier et avaient accueilli le président de la République, Emmanuel Macron, venu présenter la manifestation. L'ACORAM était représentée par plusieurs de ses membres nationaux et de la section Languedoc-Roussillon qui avaient créé un side-events avec la conférence du Professeur Jean-Charles JAUFFRET sur « vie et œuvres de SUFFREN » à la maison des relations internationales de Montpellier.

Samedi 5 décembre 2020 :

Nîmes : restaurant VATEL
AAAN Languedoc-Camargue : Assemblée générale
Président M. Gérald CANTOMERLE : aaanlc30@gmail.com

5/- activités des membres de l'ACORAM Languedoc-Roussillon :

Dimanche 13 septembre 2020 :

St Paul de Fenouillet : forum des associations

« Tout d'abord je tenais à remercier le LV Cayron pour sa présence à mes côtés et notre collaboration. Certes les conditions cette année ne furent pas réunies pour toucher un plus large public.

Vous trouverez sur notre site www.acomar.org section Pyrénées Orientales l'article que j'ai produit à cette occasion.

J'espère qu'il vous conviendra et que dans l'intérêt de la Marine d'autres actions auront lieu et que les PMM ou entités Marine auront à cœur de s'impliquer plus

Je vous remercie de votre confiance

Respectueusement

SM Chomette Philippe

RDA Acomar 66 »

« Capitaine, Cher Camarade,

Je tenais à te remercier pour ta présence à mes côtés, sous le soleil du Fenouillèdes pour cette collaboration au Forum des associations de St Paul de Fenouillet.

Le rayonnement de la marine doit s'exprimer au-delà des façades maritimes, il s'est concrétisé aujourd'hui en cette manifestation, j'espère qu'il y en aura d'autres et que nos deux associations y participeront

Respectueusement

Second maître Philippe CHOMETTE

RDA acomar 66 »



Mais une nouveauté cette année, le représentant départemental accrédité de l'ACOMAR, le second maître CHOMETTE avait invité le lieutenant de vaisseau CAYRON représentant départemental de l'ACORAM (Association des Officiers de Réserve de la Marine Nationale).

En effet depuis deux ans, sur le terrain conjointement nous organisons des manifestations mettant en avant des marins. Ce fut le cas à Cerbère pour un hommage au commando Hubert ou encore à Port Vendres pour les

marins morts pour la France en 1914-1918.

Munis de nos deux ordinateurs, lorsque le capitaine proposait des vidéos du "Charles de Gaulle" fleuron de notre marine ou de réservistes en action, l'Acomar présentait une vidéo de présentation de l'association sur fond de l'hymne du marin, une sur les activités des sections et enfin celles de la PMM Perpignan.

Ensemble, toutes ces force vives réunies sous la bannière aujourd'hui, de l'ACOMAR, ont œuvré vers un même Objectif : le rayonnement.

SM Philippe CHOMETTE
RDA acomar 66

